

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Cette assemblée publique de consultation a eu lieu le lundi 2 mars 2026 à 18h00 à l'Hôtel de Ville de Princeville située au 50 rue Saint-Jacques Ouest pour faire suite à l'avis public publié le 20 février 2026.

Sous la présidence de Raphaël Guérard, maire, le tout en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU, art.125, al.1).

Monsieur Michel Carignan, Directeur du service d'urbanisme est présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le président de l'assemblée publique de consultation procède à l'ouverture de ladite consultation à 18h00.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

La présente porte sur la tenue d'une assemblée publique aux fins de consultation sur le projet de règlement suivant :

1- Titre du règlement

Le projet de règlement PRU-2601 s'intitule « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ».

2- Territoire et personnes assujetties

Le présent règlement, dont les dispositions s'appliquent à toute personne, s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Princeville.

3- Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de permettre à une personne de soumettre une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à certains règlements d'urbanisme et au conseil municipal d'autoriser, ou non, ce projet particulier au regard des critères d'évaluation énoncés au règlement.

Projet de règlement PRU-2601

Monsieur Michel Carignan, directeur du service d'urbanisme et Monsieur Raphaël Guérard, maire expliquent le projet de règlement PRU-2601 pour donner plus de détails sur le sujet.

QUESTIONS DU PUBLIC

Lors de cette assemblée, une personne était présente et quelques questions furent posées pour obtenir de l'information se rapportant à ce projet de règlement.

Aucun commentaire ou demande de modification n'a été soulevé concernant le projet de règlement.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le président de l'assemblée de consultation publique procède à la levée de l'assemblée à 18 h 30.

Monsieur Raphaël Guérard, maire

Monsieur Michel Carignan T.P.
Directeur de l'aménagement,
l'urbanisme et l'environnement